

Pourquoi recourir aux services d'un organisme d'inspection accrédité ?



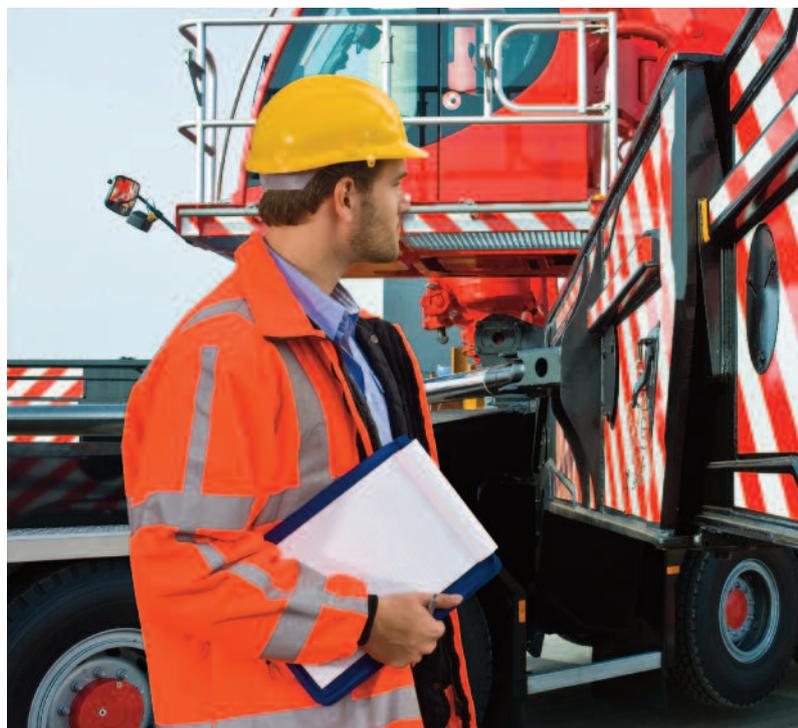
global trust
Testing – Calibration – Inspection

Pourquoi recourir aux services d'un organisme d'inspection accrédité ?

De nombreux organismes proposent des services d'inspection à des tarifs qui semblent de prime abord très peu coûteux. Néanmoins, avant d'en missionner un sur de tels travaux, il est essentiel d'en évaluer les risques :

- Avez-vous confiance dans les compétences techniques de l'organisme pour réaliser la mission en question ?
- L'organisme dispose-t-il des ressources nécessaires pour la réaliser ?
- Les inspecteurs ont-ils un code de conduite permettant de s'assurer que les inspections sont menées avec impartialité et intégrité ?
- Etes-vous sûrs que l'organisme a mis en place un système de management adéquat ?
- Des garanties sont-elles en place, comme des procédures en cas de réclamation et de recours ?

L'accréditation des organismes d'inspection est un moyen de déterminer leurs compétences techniques pour réaliser des missions spécifiques. Elle permet aux clients d'identifier et de sélectionner des services d'inspection éprouvés et adaptés à leurs besoins.



Comment s'assurer qu'un organisme d'inspection est techniquement compétent ?

De nombreux pays à travers le monde font confiance à l'accréditation comme un moyen de confirmer les compétences techniques, en s'appuyant sur des critères et procédures spécifiques. Les évaluateurs techniques spécialisés évaluent minutieusement tous les facteurs, au sein d'un organisme d'inspection, ayant un impact sur l'issue des inspections.

Les critères se basent sur la norme internationalement reconnue ISO/CEI 17020:2012, *Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection*, utilisée pour attester de la compétence des organismes d'inspection à travers le monde. Les organismes d'accréditation utilisent cette norme pour évaluer les facteurs déterminant la capacité de l'organisme d'inspection à réaliser ses missions de manière fiable, impartiale et constante, incluant :

- La compétence technique du personnel (dont les qualifications, les formations et l'expérience),
- La justesse des méthodes d'inspection,
- L'utilisation d'un équipement approprié (correctement étalonné et entretenu),
- Des garanties en matière d'impartialité et de confidentialité,
- Un code de conduite et les procédures pour un travail réalisé en toute sécurité,
- Les procédures d'assurance de la qualité en vigueur.

Une fois l'accréditation obtenue, les organismes d'inspection sont réévalués régulièrement afin de s'assurer de la continuité du respect des exigences et de vérifier que le bon fonctionnement est maintenu.



Qu'est-ce que l'inspection ?

L'inspection est une activité essentielle pour s'assurer de la sécurité opérationnelle de nombreux objets utilisés quotidiennement. La sécurité alimentaire en est un parfait exemple, tout comme les grues, les chaudières et les équipements sous pression utilisés sur le lieu de travail. La compétence des services d'inspection employés par les autorités nationales, internationales et autres organisations, pour s'assurer que les exigences réglementaires sont respectées, est souvent garantie par l'accréditation.

L'inspection est l'examen de la conception d'un produit, service, procédure ou installation, permettant de déterminer sa conformité avec des exigences générales ou spécifiques. Les organismes d'inspection doivent démontrer à l'accréditeur qu'ils détiennent les compétences nécessaires pour réaliser les tâches demandées avant d'obtenir l'accréditation.

Il existe un lien étroit entre l'inspection, les essais et le mesurage. L'inspection comprend des examens réalisés par du personnel compétent, utilisant des techniques telles que :

- Examen visuel,
- Comparaison visuelle à partir de critères définis,
- Vérifications dimensionnelles,
- Examen à l'aide de jauges ou d'instruments de mesure.

Les activités bénéficiant de l'accréditation incluent entre autres l'inspection des équipements sous pression, les grues et transports par câbles de personnes, l'inspection des structures en mer pour l'exploration et la production du pétrole et du gaz, l'inspection des équipements mécaniques, les tests non-destructifs, l'inspection de la viande, des produits laitiers et autres produits alimentaires, l'inspection de la bio-sécurité et autres contrôles des douanes...



Comment savoir si un organisme d'inspection est accrédité ?

Les organismes d'inspection accrédités sont autorisés à émettre des rapports d'inspection ou des certificats portant une marque d'accréditation ou une référence. Les utilisateurs des services d'inspection doivent également vérifier avec l'organisme en question les inspections spécifiques pour lesquelles il est accrédité. Ceci est spécifié dans leur portée d'accréditation, qui peut être fournie par l'organisme d'inspection sur demande et qui se trouve sur le site Internet de l'organisme d'accréditation.

Et si l'organisme d'inspection est certifié ISO 9001 ?

Les organismes d'inspection peuvent être audités et certifiés sur des normes internationales de systèmes de management telles que l'ISO 9001. Cette norme est largement utilisée au sein des sociétés pour évaluer les systèmes de management de la qualité de leurs produits ou services. La certification ISO 9001 d'une entreprise confirme le respect de son système de management de la qualité aux exigences de la norme mais n'inclut pas les exigences de compétences techniques et d'impartialité des organismes d'inspection.



Qu'en est-il des rapports ou certificats des organismes d'inspection étrangers ?

La plupart des pays à travers le monde disposent d'un ou plusieurs organismes en charge de l'accréditation de leurs organismes d'inspection selon la norme ISO/CEI 17020, garantissant une approche uniforme pour la vérification des compétences de ces organismes. Cette approche permet aux pays de signer des accords internationaux, basés sur une évaluation mutuelle et la reconnaissance des systèmes d'accréditation de leurs organismes d'inspection respectifs. Ces accords multilatéraux (mutual recognition arrangements, MRAs) sont déterminants pour la reconnaissance des rapports d'inspection entre pays : les signataires acceptent en effet les résultats émis par les organismes d'inspection comme s'ils avaient été émis par les organismes d'inspection qu'ils auraient eux-mêmes accrédités.

Les critères utilisés par les signataires de l'accord multilatéral d'ILAC pour l'accréditation des organismes d'inspection sont ceux de la norme ISO/CEI 17020, *Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection*.

De plus amples renseignements sur l'accord d'ILAC ainsi que la liste des signataires sont disponibles sur le site Internet d'ILAC : www.ilac.org.

Ce système d'accords internationaux entre accréditeurs permet aux organismes d'inspection accrédités d'être reconnus au niveau international et permet aux rapports et certificats des produits exportés d'être plus facilement acceptés dans les pays partenaires. Les coûts sont ainsi réduits pour les fabricants, fournisseurs, exportateurs et importateurs car le besoin d'une nouvelle inspection des produits à l'étranger est diminué voire rendu inutile.

Les organismes d'inspection des pays ne disposant pas de leur propre système d'accréditation peuvent être accrédités par d'autres organismes des pays membres d'ILAC.



En tant que fabricant, fournisseur ou exportateur, pourquoi l'utilisation des services d'un organisme d'inspection accrédité est-elle si cruciale ?

Réduire les risques

A travers le monde, les marchés et clients souhaitent avoir l'assurance que les marchandises, matériaux ou services qu'ils produisent ou achètent répondent à leurs attentes et sont conformes à des exigences déterminées. Cela signifie souvent que les articles sont inspectés conformément à une norme ou spécification. Pour le fabricant ou le fournisseur, choisir un organisme d'inspection techniquement compétent réduit les risques de produit défectueux.

Eviter le coût d'une nouvelle inspection

L'inspection des produits et matériaux peut s'avérer coûteuse et chronophage. Si la qualité de l'inspection laisse à désirer, les conséquences peuvent coûter cher ; au-delà du besoin d'une nouvelle inspection, en ne répondant pas aux exigences ou aux attentes du client, il est probable qu'il faille s'attendre à un rappel de la marchandise, à une action en justice et au remboursement du produit. La réalisation d'une nouvelle inspection ternit fortement la réputation du fournisseur ainsi que du fabricant. Faire le choix d'un organisme d'inspection techniquement compétent réduit la probabilité de devoir faire appel à une inspection supplémentaire.

Renforcer la confiance de vos clients

La confiance dans un produit est renforcée si les clients savent qu'il a été minutieusement évalué par un organisme d'inspection indépendant et compétent. Ceci est particulièrement vrai quand un fournisseur peut démontrer que l'organisme d'inspection a lui-même été évalué par une tierce partie. De plus en plus de clients s'appuient sur des preuves plutôt que de simplement prendre pour acquis la parole d'un fournisseur sur la conformité de son produit.

Limiter les coûts et améliorer la reconnaissance internationale des produits

Grâce aux accords multilatéraux (MRAs) d'ILAC, les organismes d'inspection techniquement compétents et accrédités bénéficient d'une reconnaissance internationale, leurs rapports d'inspection étant plus facilement acceptés dans d'autres pays. Cette reconnaissance permet de réduire les coûts pour les fabricants et exportateurs en s'affranchissant partiellement ou complètement du besoin de réaliser une nouvelle inspection dans les pays importateurs.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur les organismes d'inspection accrédités, vous pouvez contacter votre organisme d'accréditation reconnu par International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC). Pour savoir si votre pays dispose d'un ou plusieurs organismes d'accréditation en inspection, rendez-vous sur le site Internet d'ILAC, www.ilac.org

A propos d'ILAC

Instance suprême en matière d'accréditation des laboratoires et des organismes d'inspection, ILAC réunit des organismes d'accréditation et des institutions affiliées du monde entier. Son site Internet www.ilac.org propose de nombreux renseignements sur l'accréditation des laboratoires et organismes d'inspection ainsi que les coordonnées de ses membres à travers le monde.

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter :

Le secrétariat d'ILAC

PO Box 7507

Silverwater

NSW 2128

Australia

Fax : +61 2 9736 8373

Email : ilac@nata.com.au

Site Internet : www.ilac.org

© Copyright ILAC 2012

L'ILAC accepte les demandes provenant d'organismes qui souhaitent reproduire ses publications, en tout ou en partie, à des fins d'information, de normalisation, d'accréditation ou d'amélioration des pratiques de laboratoire, ou à toute autre fin qui cadre avec sa mission ou son domaine de compétence.

Les organismes qui veulent soumettre une demande de reproduction des publications de l'ILAC doivent communiquer avec le président ou le secrétariat de l'ILAC, par écrit ou électroniquement (par email par exemple). Toute autorisation consentie par l'ILAC vise la reproduction des seuls documents indiqués dans la demande initiale. Toute modification dans l'utilisation des documents doit être notifiée en amont par écrit à ILAC afin d'en obtenir l'autorisation.